

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an Deux Mille dix-sept, le trente Juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Donnemarie-Dontilly, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Maire.

**Présents ou représentés** : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VOVAN, MM. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mme MOULET, M. ARLAIS, Mme PIRSON.

**Absents** : M. DESANTIGNY, Mmes ESPOSITO, LAFOSSE Karine, M. LEBAS, Mme LETERRIER excusée et représentée par Mme MOULET, M. ONDOA BELINGA, M. MENEZ excusé et représenté par M. ARLAIS, Mme MINASSIAN.

Date de convocation : 26 Juin 2017

Monsieur BORZUCKI Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour arrivés en toute dernière minute : les rythmes scolaires et le Fonds de Solidarité Logement : Acceptation du Conseil Municipal

### **DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Une liste complète est déposée et enregistrée, composée de 7 délégués et de 4 suppléants : M. GIRAULT Pascal, Mme VOVAN Danielle, M. BORZUCKI Jean-Claude, Mme BOUGEANT Jocelyne, M. PASCUAL-MARTIN Thierry, Mme MULLIEZ Marianne, M. ARLAIS Michel, Mme MOULET Valérie, M. GRISETTO Michel, Mme LETERRIER Carine, M. POTEAU Rodolphe.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(17 conseillers municipaux présents ou représentés : 7 délégués à désigner, 4 suppléants, 1 liste déposée).

- nombre de bulletins : 17

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 17

La liste enregistrée a obtenu 7 délégués et 4 suppléants.

### **NOMINATION D'UN COORDONNATEUR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement en 2018.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- **De désigner** un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.
- Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS).
- Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.
- Le coordonnateur d'enquête recevra 16,16 € pour chaque séance de formation.

## **RAPPORT ANNUEL 2015 SUR L'ANALYSE DE LA QUALITE ET DES PRIX DU SERVICE DES EAUX**

Monsieur le Maire et Monsieur Grisetto présentent le rapport annuel de SUEZ Lyonnaise des Eaux France concernant la qualité et les prix du service des eaux pour l'année 2016.

Le rendement du réseau de distribution était de 72,6 % (diminution de 0.3 % par rapport de 2015). La sectorisation par débitmètres a été réalisée en 2017 afin d'améliorer davantage ce rendement. Il est à noter que la consommation d'eau diminue toujours (2012 : 190 554 m<sup>2</sup>, 2015 : 163 026 m<sup>2</sup>, 2016 : 117 298 m<sup>3</sup>).

SUEZ est restée mobilisée pour permettre la continuité de service face aux inondations de mai/juin 2016.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2016.

Le rapport est consultable par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

## **RAPPORT ANNUEL 2016 SUR L'ANALYSE DE LA QUALITE ET DES PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Il en est de même pour le rapport sur la qualité et les prix du service assainissement établi par AQUALTER, délégataire, pour l'année 2016.

Il en résulte 91 % de conformité des rejets de la station et 41.18 tonnes de matières sèches ont été produites en 2016 avec 100 % de conformité de la filière boue.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement pour l'année 2016.

Ce rapport est consultable par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

## **INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 771592017/02/20 DU 30 MARS 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE de :**

- **RAPPORTER** la délibération N° 771592017/02/20 du 30 Mars 2017.
- **FIXER** les taux de l'indemnité de fonctions, des adjoints et Conseillers Municipaux délégués comme suit :
  - Adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
  - Conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Compte tenu que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons, les indemnités réellement octroyées au maire et aux adjoints sont majorées de 15 % (barème de l'article R 2123-23 du code général des collectivités territoriales).
- Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- **D'APPLIQUER** une baisse de 2.55 % du montant individuel des indemnités de fonctions versées aux Conseillers Municipaux Délégués.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Vu la somme irrécouvrable concernant le recouvrement de loyers impayés année 2013 pour un montant de 381.18 €, à la demande du Trésorier et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

⇒ **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de la somme de **381.18 €**,

⇒ **DIT** que le crédit est inscrit en dépenses du budget communal de l'exercice en cours.

## **RYTHMES SCOLAIRES**

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la mise en place depuis la rentrée de septembre 2014 du Temps d'Activité Périscolaire dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune,

Vu les décisions des conseils d'écoles de revenir à la semaine de 4 jours,

Vu le résultat de la consultation auprès des parents d'élèves :

- 166 réponses pour le retour à la semaine de 4 jours,
- 43 réponses pour le maintien des rythmes scolaires,
- 14 réponses pour le maintien d'une année supplémentaire des rythmes scolaires,

Vu l'avis de la Commission Scolaire, bien que les membres soient conscients du problème que pourrait poser le retour à la semaine de 4 jours pour certains parents,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

⇒ **DECIDE** le retour à la semaine scolaire de 4 jours,

⇒ **SOLLICITE** une dérogation auprès de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

## **ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention 2017 d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité (FSL) pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social lié au logements. La contribution est de 0.30 euros par habitant,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Réunions et Manifestations à venir

☞ Vendredi 7 juillet 18 h Place du 19 Mars : Passage de commandement du CIS et 30<sup>ème</sup> anniversaire des JSP en présence du Préfet, du Président du Conseil Départemental et du Directeur Départemental des SDIS

☞ Samedi 8 juillet Place des Jeux : 30<sup>ème</sup> anniversaire de la section JSP de Donnemarie-Dontilly

☞ 13 et 14 juillet : Retraite aux flambeaux

Vu Le Maire.